



GROUPEMENT POUR L'INSERTION & L'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLES

INFORMATION PRESSE

03/03/2022

CÉRÉMONIE D'INAUGURATION DU NOUVEAU BÂTIMENT D'HÉBERGEMENT DES STAGIAIRES DU GIEP-NC À BOURAIL & SIGNATURE DE L'AVENANT À LA CONVENTION TRIENNALE DE FONCTIONNEMENT RSMA / GIEP-NC

Vendredi 04 mars 2022 à 08h30

75, rue Duvergier, village de Bourail

À l'occasion de l'**inauguration du nouveau bâtiment d'hébergement des stagiaires**
du Groupement pour l'Insertion et l'Évolution Professionnelles en Nouvelle-Calédonie (GIEP-NC)
et
de la **signature de l'avenant à la convention triennale de fonctionnement**
entre le RSMA et le GIEP-NC,

une cérémonie officielle aura lieu
vendredi 04 mars 2022 à 08h30
sur le site du GIEP-NC de Bourail (75, rue Duvergier)

en présence de

M. **Patrice FAURE**, haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie,

M. **Thierry SANTA**, président du conseil d'administration du GIEP-NC,
membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en charge de l'animation et du contrôle des
secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle,

M. **Yoann LECOURIEUX**, membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en charge de l'animation
et du contrôle du secteur des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion
du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement et du suivi des grands projets,

M. **Gabriel MUAVAKA**, directeur du GIEP-NC,

Colonel **Fabien PAUL**, chef de corps du Régiment du Service Militaire Adapté (RSMA)
en Nouvelle-Calédonie.

Programme de la cérémonie d'inauguration :

- 08h30 : Accueil des invités autour d'un buffet petit-déjeuner
- 08h45 : Signature de l'avenant à la convention triennale de fonctionnement entre le RSMA et le GIEP-NC
- 08h55 : Cérémonie d'inauguration du nouveau bâtiment d'hébergement des stagiaires
(discours, coupure du ruban tricolore et dévoilement de la plaque inaugurale)
- 09h15 à 10h : Visite du bâtiment d'hébergement, du réfectoire, de l'espace détente et des ateliers de formation

**Pour assister à la cérémonie d'inauguration,
ou pour plus d'informations :**

contactez Jérôme DEVILLERS, chargé de communication au GIEP-NC,
au 28 61 54 (communication@giep.nc)



Retrouvez nos
communiqués de presse
sur **www.giep.nc**
rubrique
"Espace Médias"

CÉRÉMONIE D'INAUGURATION DU NOUVEAU BÂTIMENT D'HÉBERGEMENT DES STAGIAIRES DU GIEP- NC À BOURAIL & SIGNATURE DE L'AVENANT À LA CONVENTION TRIENNALE DE FONCTIONNEMENT RSMA / GIEP-NC

Genèse du projet

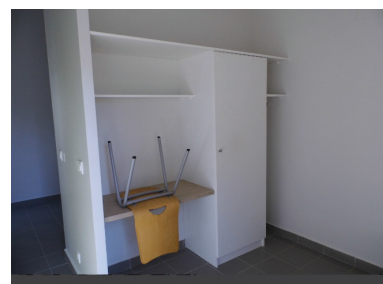
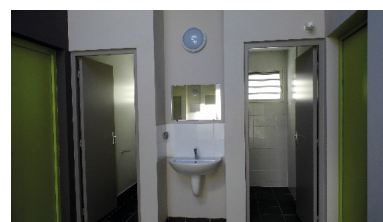
Le partenariat entre le GIEP-NC et le RSMA : un dispositif innovant, sans équivalent sur le territoire français

Ce partenariat est né de la volonté du gouvernement la Nouvelle-Calédonie et de l'État de favoriser un continuum dans le parcours de formation et d'insertion entre les offres du Régiment du Service Militaire Adapté (RSMA-NC) et celles du Groupement pour l'Insertion et l'Évolution Professionnelles en Nouvelle-Calédonie (GIEP-NC), avec des « formations mixtes » (stagiaires civils et militaires ou formateurs civils et militaires) et des formations complémentaires (poursuite de formation d'un organisme vers l'autre : du pré-qualifiant vers le qualifiant).

Le dispositif, mis en œuvre pour les formations de « Soudeur », « Tuyauteur » et « Électromécanicien de maintenance industrielle », permet de mutualiser les plateaux techniques du GIEP-NC à Bourail et d'étoffer le catalogue des formations du RSMA.

Dans le respect de la convention liant les parties, il avait été acté qu'en contrepartie de la mise à disposition des internats du GIEP-NC, d'une capacité de 120 lits, au RSMA, un nouvel internat de 60 lits serait construit dans la zone exclusive du GIEP-NC et qu'un nouveau réfectoire serait aménagé dans un bâtiment à rénover.

Le coût de 260 MF de ces constructions destinées aux stagiaires du groupement a été financé par l'Etat (132 MF) et la Nouvelle-Calédonie (88 MF) dans le cadre des contrats de développement inter-collectivités (220 MF), le GIEP-NC ayant financé 40 MF sur fonds propres.





GROUPEMENT POUR L'INSERTION & L'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLES

LE GROUPEMENT POUR L'INSERTION ET L'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLES (GIEP-NC)

Présentation

Créé en 2019, le Groupement pour l'Insertion et l'Évolution Professionnelles (GIEP-NC) est issu de la fusion de trois établissements publics du domaine de la formation professionnelle : l'EFPA, l'EMM et l'IDC-NC. La volonté de favoriser un continuum dans le parcours de formation et d'insertion a conduit ces structures à se regrouper au sein d'un seul organisme, le GIEP-NC.

Les formations professionnelles mises en oeuvre par le groupement, s'adressent :

- Aux publics les plus éloignés de l'emploi afin de favoriser leur insertion
- Aux entreprises et à leurs salariés, par une offre de formation professionnelle continue (remise à niveau technique, perfectionnement, évolution technologique, reconversion professionnelle, VAE...)

Les missions du GIEP-NC

Le GIEP-NC est un ensemble de pôles de compétences pour le développement professionnel. Il a pour mission de :

- Informer, orienter et accompagner dans le projet professionnel ;
- Préparer à l'emploi et/ou à une formation qualifiante ;
- Former aux métiers de l'hôtellerie-restauration, de l'industrie, de la maintenance automobile et engins, de la mer et du transport logistique.

Ces missions ont pour objectif de favoriser :

- L'insertion ou la réinsertion professionnelle ;
- L'acquisition d'une qualification professionnelle reconnue ;
- L'adaptation et le maintien dans l'emploi ;
- La promotion professionnelle et sociale par l'accès aux différents niveaux de qualification.

La gouvernance du GIEP-NC

Les membres fondateurs du GIEP-NC sont :

- La Nouvelle-Calédonie,
- Les trois provinces,
- Les organisations syndicales de salariés et les organisations d'employeurs,
- Les missions d'insertion des jeunes des provinces Nord et Sud,
- L'Établissement Provincial de l'Insertion, de la Formation et de l'Emploi (EPIFE) .

La gouvernance stratégique du groupement est confiée à une assemblée générale organisée en trois collèges :

- Institutionnel
- Partenaires sociaux
- Insertion

La gouvernance opérationnelle est assurée par un conseil d'administration resserré dont le président est également le président de l'assemblée générale. Le directeur assure le fonctionnement du groupement, sous l'autorité du conseil d'administration et de son président.